

Les services
d'aides et de soins à domicile
vers un secteur économique à part
entière pour une réponse sociétale !



ag2r

Salon Aid'O Soins

Santé au travail, emploi et formation

ag2r

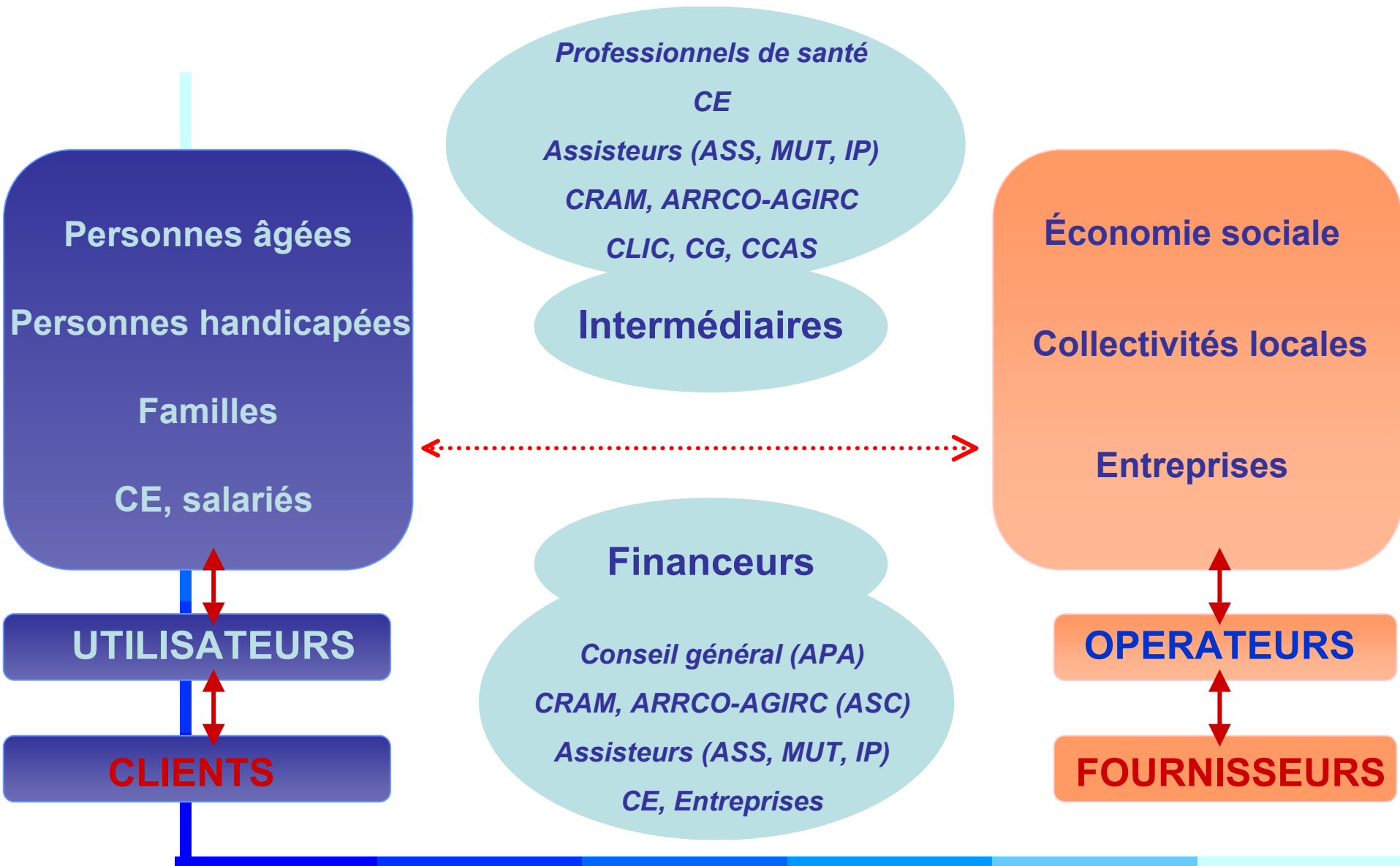
Les engagements historiques d'AG2R

- **Politique de maintien à domicile depuis 1976.**
5 Millions d'euros pour l'année 2005
- **1er assureur en France de la « dépendance » depuis 1985** avec la création de l'assurance SAFIR
- **Création en 2002 de PRIMADOM**, plateforme de conseil social.
19 000 situations ont été traitées à fin 2006 depuis l'ouverture de ce service aux allocataires du groupe.
10 000 prestataires référencés



Retraités
Personnes âgées et leur entourage

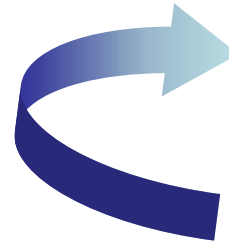
La complexité du secteur



L'évolution de la demande

Situation initiale

*1 300 000 travailleurs dont
900 000 employées de maison
Une majorité de femmes
et de temps partiels*



*Faible image des métiers
Services mal identifiés*

Nouveaux besoins

*génération pivot
foyers monoparentaux
couples bi-actifs
entreprises*



*Traçabilité des services
Reconnaissance professionnelle
Formations appropriées*

Une nouvelle approche avec le plan Borloo



Élargissement à la clientèle des actifs

- S'organiser avec l'aide de partenaires, dans la complémentarité des métiers, pour répondre à de nouveaux besoins

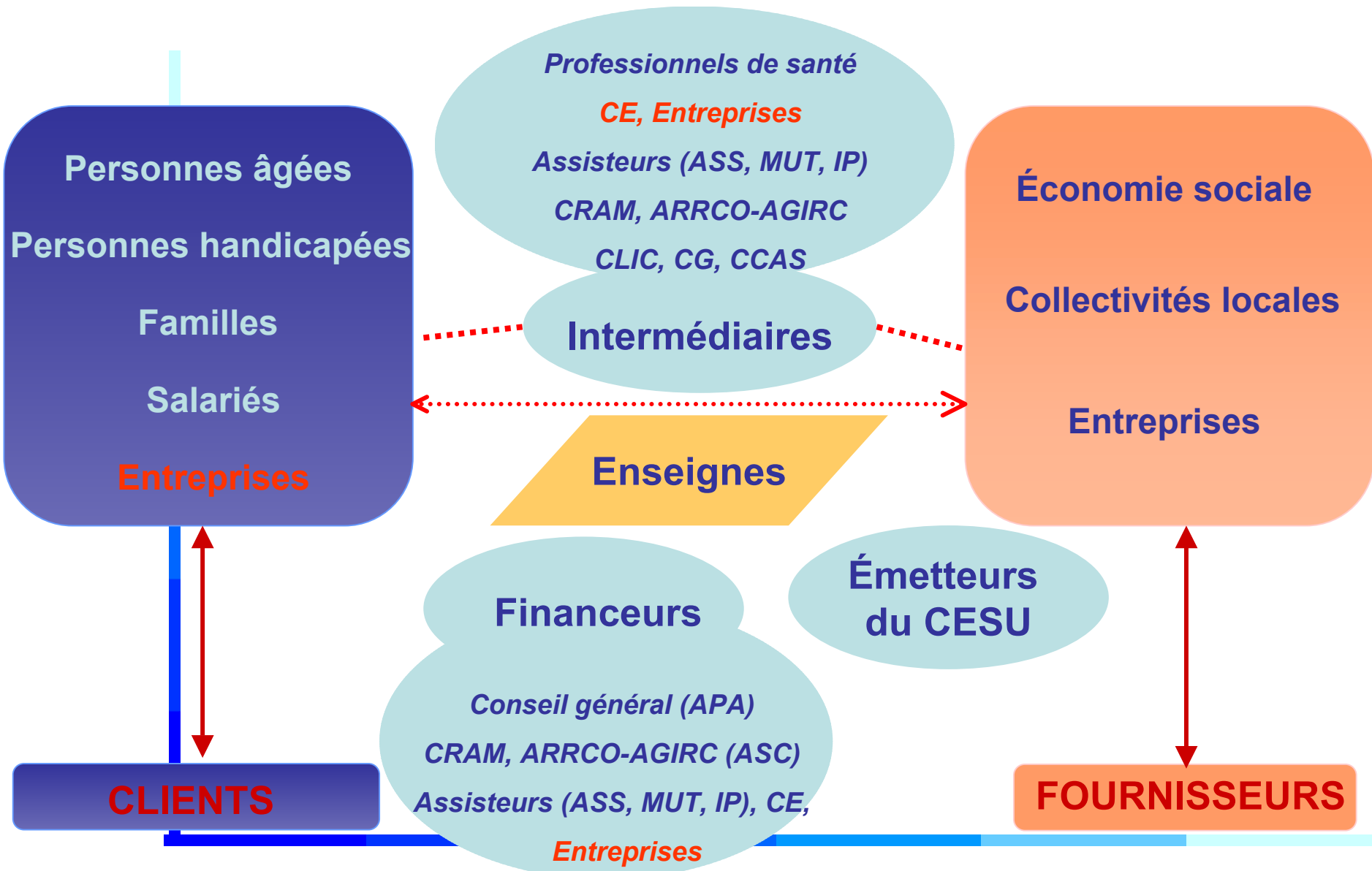
Une nouvelle approche

...Pour la promotion du

«**bien être au travail**» :

- auprès des entreprises afin qu'elles intègrent les bénéfices du nouveau dispositif des services à la personnes dans leur gestion des ressources humaines
- auprès des salariés afin de les aider à concilier vie professionnelle et vie privée

Le secteur des services à la personne APRES le lancement du Plan Borloo



Le rôle des enseignes selon AG2R

- Améliorer la lisibilité et mettre en relation les clients avec les fournisseurs de services
- Structurer l'offre et développer la qualité de service
- Rendre le secteur attractif et favoriser la création d'emplois

Les questions essentielles autour des Enseignes

- Les enseignes seront-elles capables de proposer l'éventail des services correspondant aux 20 activités reconnues par l'ANSP ?
- Seront-elles en mesure de déployer leurs offres sur tout le territoire ?
- Les entreprises vont-elles s'approprier le nouveau dispositif du CESU, l'intégrer dans la gestion de leurs ressources humaines?

Les questions essentielles autour des Enseignes

leur responsabilité

Régulation des prestataires entrants?

Disponibilité et continuité des services?

... *quelle validation sur la qualité?*

leur cohabitation

Complémentarité ou spécialisation des offres?

Communiquer ensemble ou séparément?

... *Quelle lisibilité pour le client final?*

leur fonctionnement

S'associer en des lieux de rencontre et de décision?

Mutualiser les savoir-faire et les moyens?

... *Quel financement pour la prestation d'intermédiation ?*